

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et un et le 14 avril à 19 heures 05, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 avril 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etai^{ent} présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. BAUMLIN, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etai^{ent} absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. COMBE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME JARRIGE (POUVOIR A M. GARDE), M. CANCEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

M. DOMENEGUETTY est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/30

Objet : Mise en vente d'un barnum

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de L'Union a procédé à l'acquisition de tentes de cérémonies, en 2016.

Constituées de 4 modules, ces structures une fois assemblées permettent de constituer un espace de 200m² couvert.

Cette acquisition était justifiée par le besoin temporaire de préau à l'école maternelle Belbèze-les-Toulouse, afin d'offrir un abri aux élèves en cas d'intempérie ou durant la période estivale. Le montant global de cette acquisition s'élevait à 21 414,60€ TTC.

Les travaux de rénovation du groupe scolaire, notamment de la cour de récréation, ont intégré la création d'un nouveau préau, répondant aux mêmes besoins de protection des élèves. Les structures acquises en 2016 n'ont donc plus d'utilité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De lui permettre de procéder aux mesures de publicité nécessaires à la vente des tentes de cérémonies.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28 AVR. 2021

ID : 031-213105612-20210428-D_2021_30-DE

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- De permettre à M. Le Maire de procéder aux mesures de publicité nécessaires à la vente des tentes de cérémonies.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le 28 AVR. 2021
- Affiché le 28 AVR. 2021